PÉNURIE OU PAS DE MÉDICAMENTS

Quand le jeu «lexical» cache le véritable «enjeu»

Pénurie ou pas pénurie de médicaments et autres consommables médicaux ? C'est à un véritable dialogue de sourds que nous convient tutelle et divers personnels de la santé, le tout sous forme d'une guerre «lexicale» qui voile mal l'incompétence des uns et les intérêts colossaux, des autres.

M. Kebci – Alger (Le Soir) - Le ministère de la Santé et de la Réforme hospitalière, qui ne veut toujours pas entendre parler de «pénurie», préfère d'autres substituts lexicaux mieux indiqués pour camoufler les «dérèglements» criants dans la chaîne de distribution du médicament. Ce que, d'ailleurs, le tout nouveau directeur de la pharmacie et des équipements au niveau du département d'Ould-Abbès a, une fois de plus, ressassé, hier, devant les professeurs-docents, réunis à l'initiative du Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires, au CHU Mustapha-Pacha d'Alger pour, justement, discuter de cette pénurie. M. Khaldi a évoqué une «tension» sur le médicament, mettant cela sur le compte de la nouvelle réglmentation régissant la distribution des médicaments. Une tension dont les importateurs semblent être le parfait «bouc émissaire», ceux-ci étant accusés de «ne pas avoir joué le jeu en attendant que la PCH importe ses 50% pour daigner, enfin, en faire de même, et se renseigner sur les médicaments déjà importés». Des importateurs dont certains ont été mis en demeure de se ressaisir au moment où d'autres se sont vu dessaisir de leurs agréments. Aussi, cette pénurie, qu'on évite de reconnaître officiellement, n'est-elle pas due, selon l'ancien directeur du CPMC, au fait que certains médicaments produits localement ne couvrent pas les besoins alors que leur importation était suspendue pour encourager la production nationale. D'où, dira-t-il, le recours à leur importation de nouveau, avec toutes les lenteurs qu'engendre la procédure administrative. Une procédure avec son corollaire, le code des marchés publics, que les professionnels considèrent comme inapproprié pour le secteur sensible de la santé de par ses spécificités en ce sens que le traitement des maladies ne peut aller de pair avec les pénuries, aussi courtes soient-elles.

Cela dit, M. Khaldi écorchera indirectement les directeurs des hôpitaux dont les prévisions en termes de besoins en médicaments et autres consommables seraient élaborées à l'aveuglette. Il se voudra, néanmoins, plus rassurant en affirmant que dès aujourd'hui (hier, ndlr), et ce, jusqu'à la prochaine rentrée sociale, les médicaments seront disponibles en quantités suffisantes. Mais concernant les consommables, M. Khaldi, tout en prenant acte de leur manque cruel, reconnaît l'impuissance du département à venir à bout de cette pénurie. Bien entendu, sans omettre de se justifier en évoquant une multitude de produits. Des produits dont la qualité douteuse a été relevée par un intervenant, s'interrogeant sur l'intérêt à importer à moindre coût des consommables quand le praticien en jette trois à quatre pour enfin dénicher un plus ou moins utilisable.

Et tout cet argumentaire du proche collaborateur du ministre de tutelle n'a pas été pour convaincre les professeurs et docents qui, à l'unisson, réclament l'intronisation à la tête du secteur de cadres gestionnaires et non de médecins. Tout comme un bon footballeur n'est pas forcément un bon entraîneur, un médecin ou même un professeur aussi émérites soient-ils ne sont pas de facto de bons gestionnaires, semblent sous-entendre les propos de plus d'un. «Le ministère continue dans le déni le plus total, en ignorant la réalité d'une pénurie criante», affirmera le Pr Djidjeli, secrétaire général du Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires, qui dira interpeller directement le premier magistrat du pays à ce sujet. Notre interlocuteur soutiendra que le conclave d'hier se veut comme une manière pour ses confrères et consœurs de se faire le porte-voix des malades qui sont les seuls à souffrir de cette pénurie.

Une réalité que nous avons, du reste, vérifiée et on ne peut plus amplement, lors d'une virée au service d'oncologie pédiatrique du CPMC. Les mères de deux enfants malades avouent s'être elles-mêmes débrouillé des médicaments en Tunisie et en France. «Nous pensons aux parents de malades hospitalisés qui ne peuvent se permettre ce luxe», lâche, amèrement, l'une d'elles, pharmacienne de profession. Avant qu'une infirmière ne profite de notre présence pour faire part de l'absence, pratiquement chaque jour, d'un médicament quand ce ne sont pas deux ou trois, voire plus. Elle voudra pour preuve le manque, hier, de la Méthotrexide et du Carbopaltine, entre autres.

Pour le Pr Djidjeli, il est «anormal qu'au moment où le pays réserve annuellement la colossale somme de 3 milliards de dollars pour l'importation du médicament et consommables, ceux-ci viennent à manquer». C'est tout l'enjeu de ce marché juteux qui intéresse au plus haut point et que la «guéguerre» lexicale livrée ces jours-ci n'est pas en mesure d'occulter.

M. K.

ALORS QUE LA SAISON ESTIVALE S'ANNONCE RUDE

Pas une goutte de sérum antiscorpionique

Alors que la saison estivale s'annonce d'ores et déjà des plus difficles avec des pics de chaleur à ses tout premiers jours, avec tous les risques de piqûres dues notamment aux scorpions, le pays ne dispose pas d'une goutte de sérum antiscorpionique.

Cette vérité, ce n'est ni un syndicat et encore moins un médecin ou autre membre du personnel du secteur qui l'affirme, mais bel et bien un proche collaborteur d'Ould-Abbès. En effet, M. Khaldi, le tout nouveau directeur de la pharmacie et des équipements au ministère de la Santé et de la Réforme hospitalière, le reconnaissait, hier, à l'occasion d'une assemblée générale des professeurs-docents.

Le proche collaborateur d'Ould-Abbès a beau dire que seuls deux pays au monde fabriquent ce sérum, l'Inde et tout récemment l'Egypte, cette situation suffit amplement pour étaler au grand jour le manque de sens «prévisionnel» des responsables du secteur.

M. K.

SOUMISSION AUX APPELS D'OFFRES PUBLICS

Le certificat d'accréditation obligatoire dorénavant

Le certificat d'accréditation, délivré par l'Organisme algérien d'accréditation (Algerac), sera obligatoire dorénavant lors des appels d'offres pour les marchés publics.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Toute entreprise qui voudra soumissionner aux marchés publics, notamment dans le secteur des travaux publics et de la construction, sera tenue dorénavant de présenter un certificat d'accréditation du laboratoire ou autre organisme d'évaluation de la conformité qui l'accompagne. Prévue dans les cahiers de charges, cette mesure est déjà à l'œuvre au niveau de certains ministères et départements dits techniques comme le relève le directeur général d'Algerac, Noureddine Boudissa. Celui-ci intervenait hier au Centre commercial d'El Hamma à Alger, lors d'un séminaire coïncidant avec la célébration de la Journée internationale de l'accréditation, fixée au 9 juin de chaque année. Organisé sous l'égide des associations internationales et européennes d'accréditation ILAC et EA, ce séminaire a été placé sous le thème du rôle de l'accréditation à garantir une nourriture saine et une eau potable et propre. Néanmoins, cette mesure prendra du temps pour être appliquée dans la mesure où le nombre de laboratoires et organismes d'inspection accrédités est très faible, «insignifiant au regard des attentes et des potentialités», selon Noureddine Boudissa. Créé par décret en 2005 mais fonctionnel seulement depuis 2009, sous tutelle du ministère de l'Industrie, de la Pme et de la Promotion de l'investissement (MIPMEPI), l'Algerac a certes engagé moult actions de sensibilisation, formation et préévaluation mais n'a accrédité qu'une dizaine d'organismes d'évaluation de la conformité (OEC). Il s'agit, selon le bilan présenté, de deux laboratoires sur les 2000 laboratoires d'essais, d'analyse et étalonnage, conformément aux normes ISO/CEI 17025 et ISO15189. Mais aussi de cinq organismes d'inspection (examen des matériels, produits, installations, usines, processus et procédures...) conformément à la norme ISO/CEI 17020 et de trois organismes de certification (systèmes, produits et personnes) selon les normes ISO/CEI 17021 et ISO/CEO 17024. Certes, Noureddine Boudissa tient à préciser que le processus d'accréditation, assez complexe, ne constitue pas une fin en soi et que son organisme assure une surveillance tout au long du processus. A ce propos, le DG d'Algerac a indiqué qu'un laboratoire et un organisme d'inspection ont été suspendus pour non-respect des engagements. Toutefois, et au-delà de la demande officielle de reconnaissance d'Algerac par l'EA et de l'ILAC par la suite, Noureddine Boudissa se montre optimiste sur la possibilité d'amélioration de ce résultat, et partant, d'une meilleure conformité des produits, services et équipements aux normes de qualité, où des insuffisances sont notoires. Ainsi, la coopération européenne aidant (le programme PME 2), une quarantaine d'organismes d'évaluation de la conformité (35 laboratoires et 10 organismes d'inspection) ont été sélectionnés en vue d'un accompagnement à l'accréditation. Dans ce cadre, un premier lot de 10 OEC, demandeurs d'accréditation Algerac, sont attendus dès septembre prochain, selon Noureddine Boudissa qui escompte arriver à une cinquantaine à moyen terme. En outre, six laboratoires nationaux de métrologie industrielle ont été identifiés pour bénéficier d'un accompagnement, avec la collaboration allemande. Et cela même si le projet de laboratoire central des essais, lancé sous l'égide du MIPMEPI et prévu à Sidi Abdellah (Zéralda), n'est pas encore opérationnel, les deux appels d'offres lancés auparavant pour sa réalisation ayant été déclarés infructueux. En attendant, et selon son directeur général Sid-Ali Réda Ben El Khaznadji, l'Office national de métrologie légale (ONML, sous tutelle du MIPMEPI) bénéficie depuis le début de l'année de lots d'étalonnage acquis grâce à un don européen de 3 millions d'euros.

C. B.

DÉVELOPPEMENT DES GAZ NON-CONVENTIONNELS

L'Algérie réalise son premier forage de gaz de schiste

Le groupe Sonatrach vient de forer son premier puits de gaz de schiste (shale gas) dans le bassin d'Ahnet, situé au sud d'In Salah, qui sera suivi de deux autres, selon le directeur central des Associations de Sonatrach, Kamel Eddine Chikhi. En marge de la 25e Conférence internationale du gaz qui se déroule à Kuala Lumpur (Malaisie), ce cadre de la Sonatrach a indiqué que le forage d'Ahnet 1 «va permettre d'approfondir davantage nos données sur nos réserves gazières non conventionnelles et d'établir les techniques de forage adéquates à ce type d'extraction de gaz». A ce propos, le P-dg de Sonatrach, Abdelhamid Zerguine, avait indiqué que des études récentes, réalisées le mois dernier sur une superficie de 180 000 km², ont fait état d'un potentiel énorme de gaz de schiste dépassant plus de 600 millions mètres cubes par kilomètre carré, ce qui signifie que plus de 2 000 milliards de mètres cubes peuvent être récupérés.

C. B./ APS

SELON SON P-DG, ABDELHAMID ZERGUINE

Sonatrach compte investir 80 milliards de dollars d'ici 2017

Le groupe Sonatrach revoit à la hausse ses investissements pour les cinq prochaines années, selon son P-dg. Hôte à Kuala Lumpur (Malaisie) de la 25e Conférence internationale du gaz, Abdelhamid Zerguine a indiqué que le groupe national compte investir 80 milliards de dollars d'ici 2017. En hausse de 12 milliards de dollars par rapport à un montant avancé précédemment, le nouveau montant est destiné, outre le développement de la pétrochimie, à l'intensification des activités d'exploration. Et cela dans le contexte où l'Algérie bénéficie, selon le premier manager de Sonatrach, d'un potentiel important en termes de réserves d'hydrocarbures, atteignant 1,6 million de km² de bassins sédimentaires, dont deux tiers n'ont pas encore fait l'objet d'une prospection intensive. Par ailleurs, Abdelhamid Zerguine a prôné, lors d'une session plénière, un prix «juste» du gaz pour assurer l'investissement gazier et sécuriser l'approvisionnement, outre la recherche-développement. Prônant le renforcement du partenariat, le P-dg de Sonatrach n'a pas manqué de défendre dans le contexte international tendu les contrats gaziers à long terme que certains pays consommateurs avaient voulu remettre en cause. L'occasion pour le manager algérien de relever les énormes investissements consentis sur plusieurs années par Sonatrach grâce aux contrats à long terme qui «lui ont permis de sécuriser l'offre et de partager les risques avec ses clients». Et dans la mesure où Sonatrach a contribué à fournir plus de 1 000 milliards de mètres cubes de gaz vers l'Europe de manière fiable, sans aucune interruption.

C. B. / APS